Monseigneur Didier NOBLOT
Évêque de Saint-Flour

Grand Jubilé dans le Cantal, *lettre n°3 du vendredi 14 mars 2025*

Jubilé 2025, Indulgence plénière
DECRET

Le Pape François a ouvert la Porte Sainte de la Basilique Saint-Pierre le 24 décembre 2024, marquant ainsi le début du Jubilé de 2025. Dans la bulle d'indiction du 9 mai 2024, *Spes non confundit*, le Pape François invite à découvrir la grâce de l'Indulgence plénière, c'est-à-dire à quel point la miséricorde de Dieu est illimitée.

La Pénitencerie apostolique précise les lieux où l'on pourra recevoir la grâce de l'Indulgence durant cette année : tout lieu lié au Jubilé à Rome et en Terre Sainte, la cathédrale du diocèse, et d'autres lieux choisis par l'évêque du lieu.

Par ce décret, j'établis que tous les fidèles qui le désirent pourront revoir l'Indulgence plénière dans le diocèse en remplissant les conditions de réception de l'Indulgence plénière (*démarche présente au verso*) et en se rendant en pèlerinage dans l'un de ces lieux :

- **À la Cathédrale de Saint-Flour**
- **À l'Abbatiale Saint-Géraud d'Aurillac**
- **À la Basilique Notre-Dame des Miracles de Mauriac**
- **Au sanctuaire marial de Quézac**
- **Au sanctuaire marial de la Font-Sainte**,
- **Au sanctuaire marial de Lescure**

+ Didier NOBLOT, Évêque de Saint-Flour
Saint-Flour, le 19 mars 2025, en la fête de Saint Joseph

Par mandement : Ch. Philippe DUPUY, *Chancelier*

1, rue de la Frauze BP 20 - 15103 SAINT-FLOUR Cedex
didier.noblot0042@orange.fr 06 89 53 09 77

Monseigneur Didier NOBLOT
Évêque de Saint-Flour

Disposition pour la réception de la grâce de l'Indulgence plénière

Démarche jubilaire pour accueillir l'Indulgence plénière que le Saint-Siège a bien voulu accorder à l'occasion du Jubilé

1 Être en état de disposition intérieure de détachement vis-à-vis du péché. Cela demande de vivre **le sacrement de pénitence et de réconciliation** dans une période proche de la démarche jubilaire

2 Traduire en charité concrète la grâce reçue en accomplissant **une œuvre de miséricorde**

Les œuvres de miséricorde corporelles

- donner à manger aux affamés ;
- donner à boire à ceux qui ont soif ;
- vêtir ceux qui sont nus ;
- accueillir les pèlerins ;
- assister les malades ;
- visiter les prisonniers ;
- accompagner les défunts.

Les œuvres de miséricorde spirituelles

- conseiller ceux qui sont dans le doute
- enseigner les ignorants ;
- avertir les pécheurs ;
- consoler les affligés ;
- pardonner les offenses ;
- supporter patiemment les personnes ennuyeuses ;
- prier Dieu pour les vivants et pour les morts.

3 Redire sa **profession de foi**, *(je crois en Dieu…)* au lieu du baptistère, si cela est possible.

4 Prier aux intentions du pape

5 Communier au corps du Christ durant une **Eucharistie**

1, rue de la Frauze BP 20 - 15103 SAINT-FLOUR Cedex
didier.noblot0042@orange.fr 06 89 53 09 77